Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_117_DELIB-DE

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**
**LAMBALLE TERRE & MER**
**-22400-**
**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*
*Date de la convocation : 27 mai 2026*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Dominique CHRETIEN *(suppléant de Pascal LEBRETON, absent)*, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Virginie DEBEGUE, Catherine DREZET, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Sergine BÉZARD donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Myriam CARIMALO donne pouvoir à Gilles BOURRÉ,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Vanessa GERTSCH,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Marie LE BOUEDEC donne pouvoir à Nicolas BESREST,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX
- Antoine RAVARD donne pouvoir à David BURLOT,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Pierre-Alexis BLEVIN.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Sylvain BERNU

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_117_DELIB-DE

**Délibération n°2026-117**

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 9

**AFFAIRES GENERALES**
**ASSOCIATION REGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITES (ARIC)**
**ADHESION - AMBASSADEUR**

Lamballe Terre & Mer a fait le choix de porter la question de la formation des élus locaux à l'échelle du territoire, afin d'en faciliter l'accès aux élus, qui le souhaitent. Lamballe Terre & Mer est, ainsi, membre adhérente à l'Association régionale d'Information des Collectivités *(ARIC).* C'est réseau pluraliste d'élus bretons au service des élus. Elle rassemble plus de 460 collectivités, intercommunalités … et près de 10 000 élus. L'ARIC a pour but de faciliter la maîtrise de la formation et l'accès à l'information pour ses membres. Cette adhésion communautaire permet aux communes de bénéficier du tarif préférentiel "commune adhérente".

L'ARIC mène une démarche dite « des ambassadeurs », qui repose sur la désignation, dans chaque structure, d'un élu référent. Il est invité à participer, une fois par an, à une réunion permettant de construire collectivement un plan de formation adapté aux besoins des élus du territoire.
Le rôle de l'ambassadeur est de représenter ses collègues élus, de faire remonter leurs besoins de formation et de contribuer à l'identification de thématiques jugées pertinentes pour l'exercice du mandat communautaire. Cette démarche présente plusieurs intérêts. Elle permet d'élaborer une programmation de formations en concertation avec les élus, d'adapter les contenus aux enjeux spécifiques du territoire, de mutualiser les coûts de formation au prorata du nombre d'élus par commune et de créer des espaces d'apprentissage, de rencontre et d'échange entre élus municipaux d'un même territoire.

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21,
- La délibération n°2026-091 du 2 juin 2026, fixant les modalités de désignations dans les commissions obligatoires internes et d'autres structures extérieures,
- Les statuts de l'ARIC du 10 mars 1996,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- CONFIRME l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à l'Association régionale d'Information des Collectivités *(ARIC)*,
- DESIGNE Pascal LEBRETON pour être l'ambassadeur ARIC de Lamballe Terre & Mer,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

**POUR EXTRAIT CONFORME,**
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX




Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer